



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Votation fédérale du 28 septembre 2025

Le Conseil d'État soutient l'e-ID suisse

La loi fédérale sur l'identité électronique (LeID) sera soumise au peuple le 28 septembre prochain. C'est un pas essentiel vers la transformation numérique de la Suisse. L'e-ID offrira la possibilité de prouver son identité en ligne de manière simple, sûre et rapide pour une expérience numérique facilitée au quotidien. Le Canton de Vaud salue un projet équilibré, sécurisé et essentiel à la transformation numérique de la Suisse.

La LeID offre à la fois des garanties solides en matière de protection des données tout en ouvrant de larges perspectives d'utilisation pour la population suisse. Convaincu du bien-fondé et de l'intérêt d'une identité électronique publique, gratuite et accessible à toutes et tous, le Conseil d'État soutient cette loi sur l'identité électronique, votée par les parlementaires fédéraux en décembre dernier, qui sera soumise au peuple suisse le 28 septembre prochain, à la suite du dépôt d'un référendum.

Un vaste potentiel de simplification administrative

La nouvelle identité électronique (e-ID), tout en restant facultative, offre un vaste potentiel de simplification administrative, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Cette preuve numérique de notre identité permettra par exemple d'obtenir des documents officiels d'un simple clic, comme un extrait de casier judiciaire ou une attestation de domicile. Elle pourra aussi servir à ouvrir un compte bancaire en ligne, souscrire un abonnement de téléphonie mobile, prouver son âge lors d'un achat ou pour jouer en ligne, elle facilitera la vie des personnes et des familles qui déménageront d'un canton à l'autre.

Il sera également possible à terme d'installer sur son smartphone un portefeuille électronique fourni par la Confédération, qui pourra contenir toutes sortes de documents personnels sous forme numérique : carte d'assurance, permis de conduire, diplômes, certificat de prévoyance, etc.

Un pas essentiel vers la transformation numérique de la Suisse

Aux avantages de simplification des démarches pour la population et de sécurité

renforcée s'ajoute le fait que l'infrastructure fédérale ainsi créée pose les bases indispensables à la numérisation des administrations publiques.

C'est dans cet esprit que, au sein de l'État de Vaud, la Déléguée au numérique et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGSNI) se sont impliquées dans les travaux menés au niveau fédéral pour concevoir ce nouveau projet respectueux de la volonté populaire, de la protection des données et opéré par l'État. Pour être force de proposition, le Canton de Vaud a mené des échanges avec des experts issus du monde académique, de l'industrie et de différents services de l'État et a ainsi pu contribuer activement aux travaux de la Confédération, chargée de définir un nouveau projet de loi.

Un projet qui garantit la sécurité des données

Le e-ID donne toutes les garanties nécessaires à la confiance. Elle sera entièrement en mains de la Confédération et permettra aux titulaires de garder un contrôle maximal sur leurs données. Ces dernières seront enregistrées de manière décentralisée - c'est-à-dire directement sur le téléphone des personnes. À chaque utilisation de son e-ID, il sera possible de choisir quelles données transmettre à qui.

« L'e-ID profitera à toutes et tous »

Au niveau des prestations du Canton de Vaud, la DGNSI travaille d'ores et déjà à adapter son espace de cyberadministration pour être en mesure d'utiliser rapidement la future e-ID nationale en cas d'acceptation de la loi.

« Le Conseil d'État vaudois est convaincu que l'e-ID fédérale est un pas essentiel vers la transformation numérique de notre administration », précise Valérie Dittli, conseillère d'État en charge du numérique. « Elle simplifiera la vie des citoyennes et citoyens, des entreprises et des administrations, facilitera l'accès aux services en ligne, et renforcera la confiance et la sécurité en ligne. Le projet respecte les principes de la loi vaudoise sur la cyberadministration et les ambitions de notre stratégie numérique. », explique la cheffe du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 août 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 00](tel:0213162000)

DADN, Catherine Pugin, déléguée au numérique, [021 316 37 29](tel:0213163729)